

sieur de la CAFFINIÈRE, qui devait suivre exactement les ordres du comte de Frontenac ; que son intention était que le dit comte de Frontenac s'embarquât, au plutôt, sur un de ces vaisseaux, pour se rendre d'abord à l'entrée du golfe de St. Laurent, puis à la baie de Camceaux, et de là s'embarquer pour Québec, sur le meilleur des vaisseaux marchands qui l'auraient suivi ; mais qu'avant de se séparer du sieur de la Caffinière, il lui ordonnât d'attendre de ses nouvelles, et de s'emparer de tous les vaisseaux ennemis qu'il rencontrerait pendant son séjour sur la côte ; que pour lui, dès que le temps et l'occasion le permettraient, et même dès l'entrée du golfe, s'il était possible, il détachât le chevalier de Callières, afin qu'il pût arriver avant lui à Québec, et y faire les préparatifs nécessaires pour l'entreprise contre la Nouvelle York ; qu'aussitôt après son arrivée à Québec, M. de Frontenac en partît, avec les bateaux et l'équipement nécessaire, accompagné du chevalier de Callières, qui commanderait les troupes sous ses ordres ; qu'il serait envoyé en même temps des instructions en chiffres à M. de la Caffinière, et lui serait recommandé de faire voile pour Manhatte, sans rien entreprendre sur la route ; de se rendre maître de tous les bâtimens qu'il trouverait dans la baie ; mais de ne s'exposer à aucune aventure qui pût le mettre hors d'état de faire le service exigé de lui dans cette entreprise ; que comme il n'était pas possible de marquer le temps précis auquel M. de la Caffinière et le comte de Frontenac arriveraient ensemble, chacun de leur côté, il était à propos que le premier se rendît en droite ligne à la baie de Manhatte, d'autant plus que l'attaque des premiers postes de la Nouvelle York avertirait la capitale, et qu'ainsi, les vaisseaux y arrivant avant les troupes de terre, il en résulterait une diversion utile ; que comme le comte de Frontenac aurait avec lui à peu près toutes les forces de la colonie, il devint, avant son départ de Québec, concerter avec le marquis de Dénonville les mesures qu'il y aurait à prendre pour la sûreté de la colonie contre les courses des Iroquois, et donner ses ordres au chevalier de Vaudrenil, qui devait commander dans le pays, pendant l'expédition, après le départ de M. de Dénonville.

La Nouvelle York soumise, M. de Frontenac y devait laisser les Anglais catholiques qui voudraient y demeurer ; distribuer aux Français qu'il y établirait, les gens de service dont ils auraient besoin ; retenir prisonniers les officiers et les principaux habitans, et envoyer tout le reste, hommes et femmes, dans la Nouvelle Angleterre ou dans la Pensylvanie : mais comme il ne devait pas attendre l'arrière-saison, pour retourner à Québec, de peur d'être arrêté en chemin par les glaces, il avait ordre de confier l'exécution de tout ce qui resterait à faire au chevalier de Callières, à qui le roi destinait le gouvernement de la Nouvelle